

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA VIOLENCE POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ



Mémoire présenté au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*

Janvier 2016



Table des matières

Présentation de l'organisme.....	3
Services directs aux femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution.....	3
Sensibilisation et formation	3
Changements socio-juridiques.....	3
Introduction.....	5
Une politique d'égalité forte pour rendre possible la lutte contre la violence des hommes envers les femmes.....	5
L'analyse différenciée selon les sexes : un outil incontournable.....	5
Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires	8
Vers l'égalité économique des femmes.....	11
Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes	13
Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie.....	15
Conclusion	17
Liste des recommandations.....	18
Recommandations générales.....	18
Objectif 1 : Pour la promotion de comportements et de modèles égalitaires	18
Objectif 2 : Vers l'égalité économique des femmes	18
Objectif 4 : Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes.....	19
Objectif 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie	19

PRESENTATION DE L'ORGANISME

La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) est un regroupement d'organismes et de personnes critiques de l'industrie du sexe mis sur pied en 2005. L'organisme rassemble quelques 50 groupes membres et plus de 150 membres individuelles désireuses d'offrir une alternative à la prostitution aux femmes. Le travail de la CLES se décline en trois principaux volets soient les services directs aux femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution, la sensibilisation et la formation et finalement, les changements socio-juridiques.

Services directs aux femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution

La CLES intervient de façon individuelle auprès des filles et des femmes qui sont ou ont été dans l'industrie du sexe et ce, en offrant des services d'écoute, d'accompagnement, des diners-rencontre ainsi que du soutien financier pour des besoins urgents grâce au Fonds de solidarité de l'organisme. La CLES dispose par ailleurs d'une équipe de solidarité composée de membres formées et disposées à appuyer les filles et les femmes qui sont ou ont été dans l'industrie du sexe dans des démarches juridiques ou médicales, de retour aux études ou sur le marché de travail, de recherche de logement, etc. Depuis octobre 2014, la CLES mène également un programme de pré-employabilité avec huit femmes qui souhaitent quitter ou qui ont quitté l'industrie du sexe et souhaitent réintégrer un jour le marché du travail.

Sensibilisation et formation

La CLES offre des formations aux intervenantEs des groupes communautaires et des domaines de la santé et des services sociaux sur la problématique de la prostitution et ses conséquences afin de mieux les outiller pour intervenir auprès des filles et des femmes. Les travailleuses de la CLES sont également régulièrement invitées à participer à des panels, à animer des cours de niveau collégial et universitaire ainsi qu'à donner des ateliers dans les groupes curieux d'en apprendre davantage sur la question de la prostitution. Finalement, la CLES rejoint également les jeunes dans les écoles lors d'activités spéciales ainsi que par des projets spécifiquement destinés au jeune public tels que le projet Filles averties, engagées et hors de danger ou encore la trousse d'outils virtuelle Basta les images sexistes. Le CLES a reçu en 2010 le Prix Égalité dans la catégorie prévention de la violence pour la réalisation du documentaire Le plus vieux mensonge du monde et son guide d'animation.

Changements socio-juridiques

La CLES travaille activement à sensibiliser le public, les médias et les éluEs aux enjeux liés à l'exploitation sexuelle. En ce sens, elle a notamment été impliquée dans le processus de changement législatif en matière de prostitution qui l'a mené, entre autre, à mettre sur pied la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution, à rencontrer de nombreux éluEs, à déposer un mémoire et à témoigner devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne du Parlement canadien ainsi qu'au Sénat. Afin de nourrir sa réflexion et

d'adapter ses services, la CLES réalise également des recherches-actions¹ sur différents sujets. Ces recherches permettent de mieux connaître les réalités de l'industrie du sexe, les besoins des femmes pour sortir de la prostitution ou encore l'évolution des interdits juridiques en matière de prostitution au Canada.

¹ Telles que *Connaitre les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services* (2014), *Portrait de l'industrie du sexe au Québec* (2014), *Sous le voile de la neutralité, un système sexiste. Analyse de la jurisprudence et de la législation en matière de prostitution au Canada* (2015)

INTRODUCTION

La CLES a participé à la consultation ayant mené à la rédaction du second plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes découlant de la Politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* adoptée en 2006 et a présenté un mémoire à la Commission parlementaire ayant mené à cette politique. Au mois de novembre dernier, nous avons participé à la consultation tenue par le Secrétariat à la condition féminine servant à faire le bilan du plan venant à échéance en 2015 et discuté des perspectives d'un troisième plan d'action gouvernemental.

Nous sommes également impliquées, depuis 2013, dans le processus d'élaboration d'un plan d'action provincial en matière de lutte à l'exploitation sexuelle. Au printemps dernier, nous avons également participé aux consultations de la Commission des relations avec les citoyens sur le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* en déposant notamment un mémoire intitulé *Violence envers les femmes : pierre angulaire de la domination masculine* dans lequel nous exposons la pertinence de réaliser un plan distinct sur l'exploitation sexuelle.

Une politique d'égalité forte pour rendre possible la lutte contre la violence des hommes envers les femmes

Comme nous l'avons démontré dans ce dernier mémoire, la violence sexuelle – sous la forme de la culture du viol, du harcèlement et des agressions à caractère sexuel ou de l'exploitation sexuelle – est une entrave à l'égalité pleine et entière des femmes. Ces diverses formes de violence permettent au système patriarcal de se maintenir en empêchant les femmes d'occuper pleinement la place publique, d'avoir autant de pouvoir économique que les hommes et de jouir de la même liberté d'action et de parole.

En ce sens, pour que le plan d'action à venir soit davantage que des vœux pieux il doit s'ancrer dans une réelle volonté politique d'atteindre l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Les moyens d'une telle volonté politique sont, on ne saurait trop le répéter, une politique gouvernementale en matière d'égalité à l'écoute des besoins et de l'expertise des groupes féministes, assortie des moyens financiers nécessaires à son application.

L'analyse différenciée selon les sexes : un outil incontournable

Afin que la politique égalité soit réellement adaptée à la réalité et aux besoins des Québécoises, cette dernière doit reposer sur une analyse différenciée selon les sexes (ADS) des divers secteurs où elle souhaite s'appliquer. L'ADS est un outil incontournable de toute entreprise se voulant égalitaire puisqu'elle permet de mettre en lumière les impacts différents pour les femmes et les hommes des mêmes programmes, politiques et mesures sociales. Au delà des disparités évidentes telles que la présence dans certains corps de métier, le revenu moyen ou encore la monoparentalité, l'ADS permet de mettre en lumière

l'impact de politiques que l'on pourrait croire inoffensives voire favorables à l'égalité entre les sexes.

Ce fut le cas par exemple lorsque l'ADS fut appliquée à la loi sur la régie de l'assurance maladie du Québec. Avant 1986, la vasectomie n'était pas considérée comme un acte « médicalement requis » et n'était donc pas couverte par l'assurance maladie alors que la ligature des trompes l'était. L'application de l'ADS permit de constater qu'il s'agissait d'une mesure discriminatoire envers les hommes... qui avait également pour effet d'augmenter la proportion de femmes optant pour la ligature des trompes et de renforcer le stéréotype voulant que la contraception est une responsabilité proprement féminine. Ainsi l'ADS permet de mettre en lumière l'impact immédiat sur les hommes et les femmes des lois et politiques mais également leur impact à long terme et sur l'ensemble de la société.

De la même façon, l'austérité qui sévit au Québec depuis les deux dernières années a des impacts encore plus grands sur les femmes que ceux qui apparaissent évidents quand les services de garde et de santé sont touchés. Les mesures d'austérité, comme l'ont démontré de nombreuses études européennes se penchant sur les impacts de la crise de 2008, ont toujours un impact plus grand sur les femmes que sur les hommes. Au Québec, au cours des dernières années, selon l'Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS), les hommes ont bénéficié deux fois plus des mesures de relance économique, concentrées autour de la construction d'infrastructures puis, quand est venu le temps d'imposer des mesures d'austérité, en attaquant les services publics, le gouvernement a une fois de plus désavantagé les femmes à hauteur de 13 milliards comparativement à 9,9 milliards pour les hommes².

Ces actions ne peuvent qu'avoir d'immenses impacts sur l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Alors que les Québécoises ont été directement affectées – sinon ciblées – par l'austérité, les organismes qui leur viennent en aide et défendent leurs droits ont eux aussi visés par les diverses coupures (financement amputé, mises à pieds forcées, programmes non renouvelés, etc.). Ils sont pourtant sur-sollicités par l'augmentation du nombre de femmes en besoin de dépannage alimentaire, d'hébergement à loyer modique, d'aide en recherche d'emploi, etc. Ainsi, en plus d'avoir un impact direct sur la vie des femmes (perte d'emploi, augmentation du coût de la vie, difficulté grandissante à accéder à des services de première nécessité), l'austérité fragilise le filet social sensé aider les femmes en cas de revers de fortune. Par delà ces facteurs d'inégalité évidents, il importe de rappeler que les femmes sont davantage vulnérables à la violence des hommes lorsqu'elles sont en situation de précarité économique et que la pauvreté est un des principaux facteurs d'entrée dans la prostitution.

² *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis 2008*. Rapport de recherche de L'institut de recherche et d'information socio-économique, février 2015, p.5

Il est temps que le gouvernement admette les faits et cessent d'attaquer les femmes en coupant dans les services et les emplois qui sont à la base même de toute démarche d'égalité entre les sexes. Il est actuellement on ne peut plus clair que l'ADS est cruellement absente des choix mis de l'avant par les instances gouvernementales et l'impact de cette absence est un important recul en terme d'égalité pour les femmes.

Nous **recommandons donc de ne pas abandonner l'ADS mais bien plutôt d'en faire un outil incontournable de la politique égalité et de l'appliquer systématiquement à toutes les nouvelles lois, mesures sociales et coupures dans le financement.** Le gouvernement doit aussi **s'engager à intensifier et mettre des mesures concrètes en place pour lutter contre la pauvreté des femmes.** Il en va de la cohérence de la Politique d'égalité.

Vous trouverez ici nos recommandations spécifiques, concernant les divers objectifs de la politique en lien avec les questions sur lesquelles la CLES détient une expertise, soient les représentations sexistes et pornographiques et l'exploitation sexuelle.

POUR LA PROMOTION DE MODELES ET DE COMPORTEMENTS EGALITAIRES

En décembre 2014, le Canada s'est doté d'une loi sur l'exploitation sexuelle qui criminalise l'achat de services sexuels ainsi que la vente et la publicité des services sexuels d'autrui. La CLES a participé activement à l'élaboration de cette loi en rédigeant des mémoires, en participant aux diverses consultations gouvernementales et en témoignant devant divers comités parlementaires et sénatoriaux. La nouvelle *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, inspirée du modèle socio-juridique suédois, constitue une avancée importante pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, loin du moralisme et du conservatisme que l'industrie du sexe et ses défenseurs veulent lui accoler, le modèle suédois est ancré dans une perspective de changement social. Les lois ayant une forte influence normative sur les comportements sociaux, des changements législatifs font partie du projet abolitionniste, tout comme en font partie l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes, les mesures sociales visant à réduire la pauvreté, le soutien aux femmes et la création de solutions de remplacement réelles à la prostitution.

La loi canadienne est désormais en parfaite cohérence avec le *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité 2011-2015* qui stipule que l'exploitation sexuelle est une « manifestation d'un abus de pouvoir qui ne peut être toléré dans une société qui défend les valeurs de justice et d'égalité »³. Elle est également cohérente avec le Conseil du statut de la femme qui, en 2012, a pris position dans son avis *Prostitution : il est temps d'agir* affirmant que la prostitution porte atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes. « Il ne s'agit pas ici de considérations d'ordre moral » stipule l'avis, « Il s'agit d'abord et avant tout d'une question de dignité des femmes et de la protection de leurs droits fondamentaux, qui sont bafoués dans la prostitution »⁴. L'avis soutient également que, « Pour commencer, il faudrait reconnaître que les préjudices découlant de la prostitution, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif, portent atteinte à la dignité des femmes, au droit à l'égalité des sexes et aux droits fondamentaux, ce qui justifie des mesures légales destinées à freiner sa pratique. C'est le premier pas en vue de l'adoption d'une politique globale et cohérente, visant à protéger les droits des femmes et des enfants les plus vulnérables à vivre sans prostitution »⁵.

Puisque ce « premier pas » a enfin été franchi par le gouvernement canadien en décembre 2014, il importe désormais au gouvernement québécois de faire sa part en adoptant une

³ *Pour que l'Égalité de droit devienne une égalité de fait*. Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine du Québec, p.101

⁴ *Résumé de l'avis : La prostitution : il est temps d'agir*. Conseil du statut de la femme, Mai 2012, p.8

⁵ *Ibid*, p.22

politique égalité facilitant la lutte contre l'exploitation sexuelle et soutenant les organismes qui sont au premier front de cette lutte.

Un important outil de cette lutte est *l'éducation des jeunes à une sexualité saine, responsable et égalitaire*, tel que le stipule l'objectif 1.2. Le retour des cours d'éducation sexuelle au primaire et au secondaire est pour cela une condition *sine qua non* afin de contrer l'omniprésence d'images sexistes, l'hypersexualisation, la culture du viol et la banalisation de l'industrie du sexe. En ce sens, nous réitérons la recommandation du CSF à l'effet « **Que des programmes éducatifs soient mis sur pied afin de prévenir l'entrée dans la prostitution et de contrer sa banalisation** »⁶.

Afin que les jeunes puissent avoir des modèles de comportements égalitaires, il est également impératif de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance d'entretenir des relations saines, égalitaires et consensuelles. En ce sens, **nous recommandons la réalisation d'une campagne sociétale visant à informer la population de la loi sur la prostitution mais également des principes qui la sous-tendent et de l'impact de la prostitution sur la vie des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Depuis 2011, la CLES œuvre auprès des jeunes femmes par l'entremise du projet Basta les images sexistes. À travers différentes formules – concours, plateformes d'échanges, trousse virtuelle, etc. -, ce projet cherche à outiller les jeunes femmes à reconnaître les images sexistes afin de les déconstruire et de les dénoncer. En ce sens, nous soutenons l'objectif 1.1 visant à *favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes* et recommandons au gouvernement **de s'assurer que les curriculum des écoles primaires et secondaires intègrent des activités visant à favoriser des rapports égalitaires et non stéréotypés entre les jeunes.**

Si l'éducation joue un rôle important dans la socialisation des jeunes, on ne peut oublier l'influence de l'environnement dans lequel ceux-ci grandissent. Nous croyons donc qu'il est important, tel que stipulé par l'objectif 1.4 *d'inciter les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo, les créatrices et les créateurs ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes.*

Les images sexistes reproduisent des stéréotypes sexuels qui contribuent à alimenter des préjugés sur les femmes et les hommes, leur identité, leur réalité respective et leurs rôles dans la société. La réduction des femmes à des clichés et des stéréotypes de genre, tant dans les vidéoclips que dans les publicités, les enferme dans des rôles qu'elles n'ont pas choisis et qui les limitent. Quant à l'objectification des femmes, elle les réduit à être des objets plutôt

⁶ *Ibid*, p.25

que des sujets actant et pensant et a des impacts néfastes sur l'estime et la santé tant physique que mentale de nombreuses femmes. Ces représentations dégradantes des femmes ont également pour effet de banaliser la violence des hommes envers les femmes par la mise en image de comportements de soumission/domination, d'humiliation et de pratiques sado-masochiste.

Les normes, les différents codes d'éthique et les organismes d'autorégulation dont se sont dotés industrie et diffuseurs ne semblent pas suffire à décourager la diffusion d'images sexistes et stéréotypées. Pour pallier à cette situation, nous aimerions réitérer les recommandations émises par le CSF dans son avis *Le sexe dans les médias : obstacles aux rapports égaux* à l'effet de **resserrer les règles d'application des normes en matière de stéréotypes sexuels dont se sont dotés les diffuseurs et l'industrie de la publicité**⁷ et **demandons à la ministre de la Condition féminine d'organiser des rencontres annuelles pour sensibiliser le milieu de la publicité aux effets des stéréotypes sexuels.**

Finalement, afin d'éviter que ces promesses de bonnes pratiques demeurent des vœux pieux, **nous recommandons de légiférer sur les pratiques publicitaires afin d'interdire le sexisme et l'hypersexualisation.** Les messages publicitaires banalisant la culture pornographique et misant sur la sexualité des femmes laissent entendre que leur valeur réside dans leur pouvoir de séduction et imposent des normes esthétiques et comportementales néfastes pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

⁷ *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égaux*. Avis du Conseil du statut de la femme, Mai 2008, p.89

VERS L'EGALITE ECONOMIQUE DES FEMMES

Pour contrer les effets pervers de l'austérité et accomplir le deuxième objectif de la politique d'atteindre l'égalité économique des femmes, de nombreuses solutions existent.

Nous l'avons dit, la pauvreté est un facteur de vulnérabilité à la violence des hommes et le facteur d'entrée dans la prostitution le plus souvent nommé par les 109 femmes interviewées dans le cadre de notre recherche *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services*. La pauvreté constitue également un facteur de maintien dans la prostitution et la difficulté d'accéder à l'aide sociale et à des logements à loyer modique sont d'importants obstacles à la sortie de l'industrie du sexe. Une fois sorties, de nombreuses survivantes de la prostitution sont contraintes à la pauvreté par une aide sociale insuffisante et l'impossibilité de trouver un emploi.

En ce sens, et en cohérence avec l'objectif 2.6., *Améliorer la sécurité économique des femmes tout au long de leur parcours de vie*, **la CLES recommande de faciliter l'accès à l'aide sociale et de bonifier celle-ci** afin qu'aucune femme ne doive recourir à la prostitution pour nourrir sa famille ou payer son loyer et que pour soutenir les femmes en processus de sortie de la prostitution. Plus globalement, **la CLES recommande que le salaire minimum soit indexé au coût de la vie** – les femmes occupant 60% des emplois rémunérés au salaire minimum alors qu'elles composent un peu moins de la moitié de la force de travail – **en attendant que soit instauré le revenu minimum garanti**. La prostitution est encore trop souvent l'alternative à un filet social inexistant ou déficient.

Spécifiquement pour les femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution, **nous recommandons que celles-ci soient reconnues comme victimes et indemnisées comme telles par la loi sur l'IVAC. Nous recommandons également d'effacer les dettes des femmes à l'aide sociale et autres institutions**. Trop de femmes continuent d'être prostituées afin de rembourser des dettes ou parce qu'elles ne sont pas admissibles à l'aide sociale.

Enfin, **nous recommandons de donner accès à des revenus de dépannage pour les femmes souhaitant sortir de la prostitution** en attendant qu'elles puissent faire leur demande de prestation à l'aide sociale ainsi qu'afin de les soutenir dans leurs démarches de sortie. La CLES a mis sur pied en 2012 un Fonds de solidarité à cet effet et, limité dans ses moyens, n'étant financé que par les dons de particuliers, il permet tout de même d'aider chaque année une quinzaine de femmes. Cet exemple, et les nombreuses demandes de prêts que nous recevons, démontre bien la nécessité de telles alternatives aux prêts bancaires – inaccessibles pour nombre de femmes – et aux prestations gouvernementales souvent difficiles à obtenir, lentes à arriver et insuffisantes.

Au delà de ces considérations, il faut comprendre que les prestations gouvernementales sont loin d'être ce à quoi aspirent toutes les femmes lorsqu'elles sortent de la prostitution. En effet, l'accès à un emploi valorisant et rémunérateur peut être un élément important de la reconstruction de l'estime de soi et d'une vie en dehors de l'industrie du sexe. Malheureusement, les femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution font ici aussi face à de nombreux obstacles : manque de formation, « trous » dans le CV, stigmatisation, problèmes de santé physique et mentale... Pour ces raisons, et en lien avec l'objectif 2.2, *soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes* **nous recommandons de faciliter le retour aux études et l'accès à l'éducation** des femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution par des mesures incitatives, l'accès à des services d'accompagnement et à des services de garde ainsi que des bourses d'études non remboursables. De la même façon, **nous recommandons de créer des programmes de pré-employabilité et d'employabilité adaptés aux femmes qui sont sorties de l'industrie du sexe ou qui souhaitent le faire.**

Quant à l'objectif 2.5, *Soutenir l'entrepreneuriat des femmes*, il rejoint de nombreuses femmes qui fréquentent notre organisme. Tannées d'essayer refus et échecs dans leur démarches d'emploi et désireuses d'occuper un emploi épanouissant et adapté à leurs réalités, nombre d'entre elles caressent l'idée de devenir entrepreneures. En ce sens, **nous recommandons que la politique égalité soutienne la création d'« entreprises écoles »**, donnant la possibilité aux survivantes de la prostitution de faire des apprentissages, d'acquérir des savoirs faire et d'avoir du soutien pour développer des projets tels que des coopératives de travail regroupant des femmes avec un vécu, des aspirations et des besoins similaires.

POUR DES APPROCHES EN SANTE ADAPTEES AUX SPECIFICITES DES FEMMES

Nous l'avons vu, l'exploitation sexuelle a d'importantes conséquences sur la vie socio-professionnelles des survivantes. Malheureusement, elle laisse également de nombreuses séquelles d'ordre psychologique (syndrome de choc post-traumatique, troubles alimentaires, insomnie, anxiété, phobies, automutilation, méfiance, dépression, toxicomanie, alcoolisme, suicide, etc.) et d'ordre physique (blessures traumatiques dans la région vaginale ou anale, incontinence urinaire ou intestinale, coups et blessures sur tout le corps, divers problèmes de santé tels l'arthrite, la fibromyalgie, des infections de la vessie, cystites à répétition, infections broncho-pulmonaires, ITSS, etc.). 89% des femmes interrogées dans le cadre de la recherche *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services* affirmaient éprouver des besoins relatifs à leur santé. Ces besoins sont nombreux et variés.

Afin de répondre aux besoins particuliers de femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution il importe, tel qu'énoncé à l'objectif 4.1 *d'adapter les soins de santé et les services sociaux à leurs besoins particuliers*. La recherche réalisée par la CLES constitue un bon point de départ pour baliser les services à mettre sur place et ceux à soutenir et à bonifier.

Plusieurs femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution présentent des symptômes similaires à ceux du syndrome de stress post traumatique en lien avec les traumatismes sexuels qu'elles ont vécus avant et pendant leur expérience dans la prostitution. Nous recommandons donc de **développer des soins de santé holistiques qui tiennent compte des impacts des violences vécues par les femmes et de la toxicomanie**, des besoins liés à la toxicomanie étant nommés par 92% des femmes que nous avons rencontrées. De plus, dans bien des cas, toxicomanie et prostitution sont intimement liés et ne peuvent être abordés comme deux problèmes distincts, d'où l'importance de **développer des formations auprès des intervenantes dans les services de toxicomanie sur la réalité des femmes dans l'industrie du sexe et, inversement, auprès des services aux femmes dans l'industrie du sexe sur les réalités de la toxicomanie**.

Malheureusement, les femmes actives dans la prostitution se font parfois refuser l'accès à certains services en raison de leurs activités et certaines femmes affirment être sollicitées par les hommes lorsqu'elles fréquentent des ressources mixtes. À la lueur du besoin de sécurité nommé par ces dernières, nous recommandons de **soutenir la mise sur pieds de services en toxicomanie non mixtes, de financer des ressources d'hébergement adaptées et d'adapter les ressources existantes pour les femmes dans l'industrie du sexe qui sont victimes de violence**.

Aussi, afin d'éviter aux femmes d'avoir à se déplacer continuellement de ressources en ressource nous recommandons de **développer et financer des services adaptés (et idéalement regroupés en un seul lieu) aux femmes ayant un vécu en lien avec l'exploitation sexuelle et ce, dans toutes les régions.**

En plus du manque de ressources criant, notre recherche nous a permis de constater que les ressources existantes, telles que la CLES, sont malheureusement méconnues tant des femmes en situation de prostitution que des divers intervenantEs qui pourraient les y référer. Ainsi nous recommandons de **faire connaître l'existence des services spécifiques s'adressant aux femmes ayant un vécu en lien avec l'industrie du sexe tant aux femmes qu'aux divers organismes et s'assurer de leur accessibilité (sur la rue, dans les salons de massages, les bars de danseuses, etc.).**

Parmi les autres recommandations issues de notre recherche, on retrouve l'importance de **développer et financer des services gérés par les femmes des communautés autochtones** dont les besoins diffèrent de ceux des femmes allochtones ainsi que d'**ouvrir des centres de répit pour les femmes qui sont actives dans l'industrie du sexe pour qu'elles puissent se reposer, manger, se laver, rencontrer d'autres femmes et discuter avec des intervenantes.**

Afin de guider la mise sur pied de ces nouveaux services et de soutenir l'expansion des services déjà existants, il sera primordial de consulter les femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution, les organismes qui les accompagnent au quotidien ainsi que la littérature existante.

POUR LE RESPECT DE L'INTEGRITE DES FEMMES ET LEUR SECURITE DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE

Comme nous l'avons dit plus tôt l'iniquité – tant symbolique que monétaire ou politique - entre les femmes et les hommes, rend les femmes vulnérables à de nombreuses formes de violence – qu'on dit alors spécifiques - comme la violence conjugale, le viol, l'exploitation sexuelle.

La violence des hommes envers les femmes constitue un continuum dans la vie des femmes. Si diverses inégalités systémiques se font plus cruellement ressentir chez l'une ou l'autre frange de la société, « la violence envers les femmes est un phénomène social qui se retrouve de façon transversale dans toutes les classes sociales, les cultures, les religions et les situations géopolitiques »⁸. Elle peut prendre la forme de la violence conjugale, d'agressions à caractère sexuel, de harcèlement, de mutilations génitales, de l'inceste, du mariage forcé ou de l'exploitation sexuelle. Toutes ces violences sont subies majoritairement par des femmes parce qu'elles sont des femmes. Elles constituent ce que l'on appelle le continuum de la violence des hommes envers les femmes.

Toutes les mesure précédemment nommées – la promotion de modèles et de comportement égalitaires, l'égalité économique, l'accès à des services de santé adaptés aux besoins des femmes – sont des conditions *sine qua non* de la sécurité des femmes. En effet, tant que la culture du viol domine, les agressions sexuelles ne seront jamais prises assez au sérieux ni combattues avec assez de vigueur. Tant que l'inégalité entre les femmes et les hommes subsiste, des femmes se retrouveront en position de vulnérabilité face à des conjoints violents dont elles ne pourront se séparer ou à des locateurs prêts à diminuer le coût du loyer en échange d'actes sexuels. Tant que les femmes n'auront pas accès facilement à des services de santé adaptés à leurs besoins, elles ne seront pas en plein contrôle de leur corps, un élément indissociable de l'intégrité physique.

Au delà de toutes ces mesures nécessaires pour faire de notre société un terreau fertile à la violence des hommes envers les femmes, il importe également d'agir directement sur la question. Ainsi nous recommandons de **réaliser une vaste campagne de sensibilisation pour dénoncer toutes les formes de violence faites aux femmes et clairement affirmer que la violence des hommes envers les femmes est un obstacle à l'égalité.**

Afin de *prévenir et contrer l'exploitation sexuelle, la traite des femmes et les autres problématiques de violence en émergence* tel que prévu à l'objectif 5.2, nous recommandons **que le plan d'action en exploitation sexuelle soit assorti d'une enveloppe spécifique pour soutenir les organismes aidant les femmes en situation en de prostitution et**

⁸ BOURGAULT, France et Diane MATTE. *Ce que nous savons de la violence envers les femmes : Argumentaire pour les 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes*, 2010, p.3

celles qui souhaitent en sortir ou en sont sorties, tel que recommandé par l'Avis du CSF sur la prostitution.

Nous appuyons également la recommandation suivante du CSF à l'effet « **Que de la formation et de la sensibilisation soient faites auprès des intervenantes et intervenants, et des milieux policiers et judiciaires concernés par l'intervention directe auprès des personnes prostituées et victimes de la traite** ».

Maintenant que le Canada s'est dotée d'une loi qui conçoit la prostitution comme une atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes, il incombe au gouvernement du Québec d'agir pour cette atteinte ne soit plus tolérée. **Nous demandons en ce sens aux ministères concernés de donner des directives claires aux magistrats, aux corps policiers ainsi qu'à la population en générale à l'effet que l'achat et la vente des services sexuels d'autrui ne sont plus tolérés.**

CONCLUSION

Comme nous l'avons vu, de nombreux éléments limitent encore l'accès des femmes à l'égalité de fait. L'égalité économique ne peut être atteinte si le gouvernement continue de couper dans les services sociaux et de santé qui, d'une part emploient une majorité de femmes et, d'autre part, facilitent leur accès au marché du travail. La précarisation des emplois, la pauvreté et l'amenuisement du filet social rendent les femmes vulnérables à la violence dans les diverses sphères de leurs vies - que ce soit à la maison, au travail, dans la rue ou dans le cyberspace - alors que les mesures d'austérité privent les groupes communautaires des ressources matérielles et humaines nécessaires pour soutenir les femmes qui en sont victimes.

Pour toutes ces raisons, il est grand temps de mettre fin aux politiques rétrogrades et austéritaires des dernières années qui entravent cette même égalité que l'on prétend vouloir atteindre. La lutte contre la pauvreté et la violence sous toutes ses formes, incluant la prostitution, doivent être les priorités d'action d'un gouvernement souhaitant instaurer une égalité de fait.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandations générales

- Ne pas abandonner l'ADS mais bien plutôt en faire un outil incontournable de la politique égalité et l'appliquer systématiquement à toutes les nouvelles lois, mesures sociales et coupures dans le financement.
- Intensifier et mettre en place des mesures concrètes pour lutter contre la pauvreté des femmes.

Objectif 1 : Pour la promotion de comportements et de modèles égalitaires

- Mettre sur pied des programmes éducatifs afin de prévenir l'entrée dans la prostitution et contrer sa banalisation.
- Réaliser une campagne sociétale visant à informer la population de la loi sur la prostitution, des principes qui la sous-tendent et de l'impact de la prostitution sur la vie des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Resserrer les règles d'application des normes en matière de stéréotypes sexuels dont se sont dotés les diffuseurs et l'industrie de la publicité.
- Organiser des rencontres annuelles pour sensibiliser le milieu de la publicité aux effets des stéréotypes sexuels et du sexisme.
- Légiférer sur les pratiques publicitaires afin d'interdire le sexisme et l'hypersexualisation et la banalisation de la violence envers les femmes.

Objectif 2 : Vers l'égalité économique des femmes

- Faciliter l'accès à l'aide-sociale et bonifier celle-ci.
- Indexer le salaire minimum au coût de la vie.
- Instaurer le revenu minimum garanti
- Reconnaître les femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution comme des victimes dans la loi sur l'IVAC et afin qu'elles puissent être indemnisées.
- Effacer les dettes à l'aide sociale et autres institutions des femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution.
- Donner accès à des revenus de dépannage pour les femmes souhaitant sortir de la prostitution en attendant qu'elles puissent faire leur demande de prestation à l'aide sociale.
- Faciliter le retour aux études et l'accès à l'éducation des femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution par des mesures incitatives, l'accès à des services d'accompagnement et à des services de garde ainsi que des bourses d'études non remboursables.
- Créer des programmes de pré-employabilité et d'employabilité adaptés aux femmes qui sont sorties de l'industrie du sexe ou qui souhaitent le faire.

- Soutenir la création d'« entreprises-écoles » ayant pour objectif la réinsertion des femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution sur le marché du travail et la création d'emplois adaptés à leurs besoins.

Objectif 4 : Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes

- Développer des soins de santé holistiques qui tiennent compte des impacts des violences vécues par les femmes et de la toxicomanie.
- Développer et financer des services gérés par les femmes des communautés autochtones.
- Développer et financer des services adaptés (et idéalement regroupés en un seul lieu) aux femmes ayant un vécu en lien avec l'exploitation sexuelle et ce, dans toutes les régions.
- Faire connaître l'existence des services spécifiques s'adressant aux femmes ayant un vécu en lien avec l'industrie du sexe tant aux femmes qu'aux divers organismes et s'assurer de leur accessibilité (sur la rue, dans les salons de massages, les bars de danseuses, etc.).
- Financer des ressources d'hébergement adaptées et adapter les ressources existantes pour les femmes dans l'industrie du sexe qui sont victimes de violence.
- Développer des formations auprès des intervenantes dans les services de toxicomanie sur la réalité des femmes dans l'industrie du sexe et, inversement, auprès des services aux femmes dans l'industrie du sexe sur les réalités de la toxicomanie.
- Mettre sur pied des services en toxicomanie non mixtes pour tenir compte de la réalité des femmes dans la prostitution.
- Ouvrir des centres de répit pour les femmes qui sont actives dans l'industrie du sexe pour qu'elles puissent se reposer, manger, se laver, rencontrer d'autres femmes et discuter avec des intervenantes.

Objectifs 5 : Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

- Réaliser une vaste campagne de sensibilisation pour dénoncer toutes les formes de violence faites aux femmes.
- Assortir le plan d'action en exploitation sexuelle d'une enveloppe spécifique pour soutenir les organismes venant en aide aux femmes en situation de prostitution et à celles qui souhaitent en sortir.
- Former et sensibiliser les intervenantes et intervenants de la santé et des services sociaux ainsi que les milieux policiers et judiciaires concernés par l'intervention directe auprès des personnes prostituées et victimes de la traite.

- Réaliser une vaste campagne d'information auprès de la population en général et des clients de la prostitution en particulier afin de décourager l'achat de services sexuels et de montrer les préjudices qui découlent de la prostitution.
- Donner des directives claires aux magistrats, aux corps policiers ainsi qu'à la population en générale à l'effet que l'achat et la vente des services sexuels d'autrui ne sont plus tolérés.